



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 242 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT la décision du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides de fermer le service d'urgence de nuit au centre hospitalier de Rivière-Rouge de 20 heures à 8 heures, et ce dès le 1^{er} février 2024;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens et citoyennes de la Vallée de la Rouge devront parcourir respectivement 80 km vers le sud ou 60 km vers le nord pour se rendre dans d'autres hôpitaux des Laurentides, déjà parmi les plus achalandés de la province;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'occupation des urgences de Mont-Laurier et Ste-Agathe-Des-Monts est très élevé et que cette décision aggravera cette situation;

CONSIDÉRANT les nombreux appuis des municipalités de la Rouge ainsi que la MRC Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT QUE nous avons la population avec la moyenne d'âge la plus élevée des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le bassin de la population desservie est de plus de 14 000 personnes et que celle-ci augmente grandement en période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides est sous-financée depuis des années en santé;

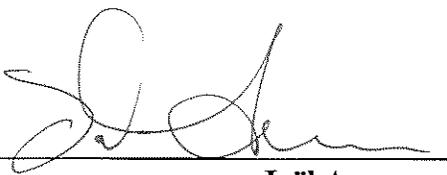
CONSIDÉRANT QUE cette décision est une atteinte au développement économique, social et communautaire de la région de la Rouge;

CONSIDÉRANT QUE cette décision est une atteinte à la sécurité et à la santé des citoyens et citoyennes de la Rouge.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de faire en sorte que l'urgence de l'hôpital de Rivière-Rouge demeure ouverte de nuit afin de soigner adéquatement la population.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Joël Arseneau
Député des Îles-de-la-Madeleine

16 avril 2024

Date de signature de l'extrait